

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/031-1

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Danièle CORNET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Catherine BRUN à Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Didier STHOREZ à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GERINTE.

Nombre de votants : 71



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20180404-CT2018-2-031-1-
DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/031-1

OBJET : **Finances** - Budget primitif du budget annexe ' parcs de stationnement ' 2018.
Participation du budget principal au budget annexe.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-2 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU les délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne n°DC2015-77 et DC2015-103 fixant les tarifs appliqués dans les parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.2/009-2 du 3 février 2016 créant le budget annexe « parcs de stationnement » ;

VU la délibération du conseil de territoire n°2018.2/029-1 du 4 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018 du budget principal ;

VU la délibération du conseil de territoire n°2018.2/031-2 du 4 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018 du budget annexe « parcs de stationnement » ;

VU les termes du contrat de délégation de service public sous forme d'un affermage, ayant pour objet la gestion des parcs de stationnement de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie par la société Indigo (ex-Vinci Park) mis en œuvre depuis le 1er janvier 2014 pour une durée de six ans ;

CONSIDERANT les travaux réalisés pour la construction du parc-relais de Sucy-en-Brie et la réhabilitation du parc-relais de Boissy-Saint-Léger pendant plusieurs années et le lissage des tarifs en ayant découlé afin de compenser la gêne occasionnée pour les usagers ;

CONSIDÉRANT les différents crédits inscrits au budget primitif annexe « parcs de stationnement » 2018 et notamment les dotations aux amortissements ;



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une participation du budget principal au budget annexe « parcs de stationnement » pour l'année 2018 d'un montant de 530 799,49 euros.

ARTICLE 2 : DIT que cette participation exceptionnelle est inscrite dans les budgets primitifs 2018 des budgets principal et annexe « parcs de stationnement ».

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Laurent CATHALA



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

N° CT2018.2/031-2

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Danièle CORNET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Catherine BRUN à Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Didier STHOREZ à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

Madame Oumou DIASSE, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GERINTE.

Nombre de votants : 71

Vote(s) pour : 71

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/031-2

OBJET : **Finances** - Adoption du budget primitif du budget annexe ' parcs de stationnement ' pour l'exercice 2018 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2017

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.2/009-2 du 3 février 2016 créant le budget annexe dédié à la gestion des parcs de stationnement, dans le cadre de la nomenclature M4 (services publics à caractère industriel et commercial) ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/008 du 14 février 2018 donnant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2018 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°2018.2/029-1 du 4 avril 2018 adoptant le budget primitif principal 2018 ;

VU le compte de gestion 2017 du budget annexe « parcs de stationnement » de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

VU l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017 produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2017 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est propriétaire de deux parcs de stationnement à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT la possibilité de reprendre et d'affecter de façon anticipée les résultats de clôture de l'exercice antérieur, au budget primitif suivant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2018 le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et le résultat d'investissement de l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section d'exploitation correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'année 2018 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2017.

ARTICLE 2 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en recettes d'exploitation s'élèvent à un total de 783 441 euros, répartis entre les chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
75	Autres produits de gestion courante	1 220,00 €
77	Produits exceptionnels	530 799,49 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	13 425,51 €
TOTAL		783 441,00 €

ARTICLE 3 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses d'exploitation s'élèvent à un total de 783 441 euros imputés aux chapitres suivants :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	217 831,00 €
65	Autres charges de gestion courante	69 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 610,00 €
TOTAL		783 441,00 €

ARTICLE 4 : DIT que les inscriptions budgétaires en recettes d'investissement s'élèvent à un total de 1 015 271,34 euros imputés aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 610,00 €
001	Solde d'exécution reporté	518 661,34 €
TOTAL		1 015 271,34 €

ARTICLE 5 : DIT que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement s'élèvent à un total de 1 015 271,34 euros, imputés aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
21	Immobilisations corporelles	777 275,34 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
TOTAL		1 015 271,34 €

ARTICLE 6 : DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/031-2